



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée publique de consultation

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un deuxième bâtiment accessoire avec une superficie supérieure à celle permise au règlement de zonage, au 189 rang Saint-Amable.

Un avis public est donné qu'à la séance du conseil du 3 octobre 2022 à 19 h 15, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud, sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique.

Conformément à l'arrêté ministériel 2022-019 du ministre de la Santé et des services sociaux daté du 25 février 2022, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens, peut se tenir sans limite de capacité.

Toute personne ou organisme peut donc soit, transmettre son commentaire écrit pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 16 septembre au 30 septembre inclusivement, par l'envoi d'un courrier à la directrice générale et greffière-trésorière, 165, rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0 ou d'un courriel à l'adresse dg@saintbarnabesud.ca en indiquant leur nom et adresse, ou verbalement en assistant à l'assemblée publique de consultation..

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 15 septembre 2022.

Linda Normandeau
Directrice générale – greffière-trésorière